

QUESTION ORALE

de Jean Picart, Marie Astrid Strauss, Pierre Burgain et Isabelle Jochinski

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE (22 octobre 2015)

Dépenses sociales et solidarité nationale

L'acte III de la décentralisation n'en finit pas d'entraîner des difficultés pour les départements.

Rien que pour les dépenses sociales de solidarité (APA, RSA, et prestation handicap) transférées par l'Etat à notre département, la dette de l'Etat, c'est-à-dire le différentiel entre le coût réel et la compensation de l'Etat s'élève, selon nos services, à 23 millions d'euros chaque année.

Depuis le début de l'acte II, cette non compensation s'élève à environ 230 millions d'euros, soit beaucoup plus que l'encours de la dette. En 2014, le RSA n'étant compensé qu'à 67%. Au niveau national, pour l'ensemble des départements la dette cumulée de l'Etat avoisine les 55 milliards d'euros. A cette réalité s'ajoute les conséquences négatives de la baisse de la DGF imposée à toutes les collectivités (- 28,5 milliards d'euros en perte cumulée de 2015 à 2017).

Nous nous devons de réagir : ou bien exiger la compensation intégrale pour l'année 2015, ou bien exiger une recentralisation du RSA à l'Etat afin que celui-ci assume sa fonction régaliennne.

Je vous laisse le choix. C'est pourquoi, je sollicite de notre assemblée départementale une intervention claire et énergique.

Jean PICART